

## DÉCLARATION CONCERNANT LES OGM

Nous attestons que dans le cadre de l'ensemble de notre processus de sélection et de multiplication, nous renonçons intégralement à toute utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Au cours du processus de multiplication et de préparation, farmsaat a fait analyser, de manière exemplaire et au moyen d'un investissement conséquent, des échantillons de semences dans le but de détecter la présence de contaminants OGM d'origine étrangère. En l'occurrence, aucune trace d'OGM en quantité mesurable n'a été détectée.

Les variétés, pour lesquelles nous vous fournissons la semence pour la campagne de semis 2024, ne sont pas soumises aux exigences réglementaires de la loi sur le génie génétique. Par ailleurs, pour la production des semences de ces variétés, des mesures d'assurance qualité ont été utilisées, qui ont pour objectif d'éviter la présence accidentelle d'organismes génétiquement modifiés (OGM) soumis à l'étiquetage. La multiplication de semence s'effectue en plein champs sous des conditions naturelles par pollinisation libre. Pour cette raison, il n'est pas possible d'exclure entièrement la présence accidentelle d'OGM et donc de garantir que les lots de semence de nos livraisons sont exempts de toutes traces de plantes génétiquement modifiées. De plus, il faut préciser que des traces accidentelles de plantes dont le génome a été modifié, ne peuvent pas être formellement identifiées selon l'état actuel de la science ou bien attribuées à la méthode utilisée. **farmsaat France Sarl** produit des semences certifiées conformément aux réglementations européennes sur le commerce de semence. La semence commercialisée par **farmsaat France Sarl** est d'une grande qualité et respecte toutes les dispositions légales applicables à la semence.

farmsaat France Sarl